

COMITÉ DU SPUL SUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

Baisse du prix de plusieurs médicaments génériques

Depuis le 15 septembre 2017, les pharmaciens ont l'obligation légale de vous remettre une facture détaillée précisant le coût du médicament, la marge du grossiste (6,5 %, maximum 39 \$) et les honoraires professionnels pour les services qui vous sont rendus pour chacun des médicaments que vous recevez sur ordonnance.¹

D'importantes baisses de prix sont entrées en vigueur le 3 avril 2018 pour un grand nombre de produits génériques.

Afin de faciliter l'identification des produits touchés, un outil de consultation est maintenant à votre disposition sur le [site du preneur \(le SPUL\)](#).

Pour chacun des produits, il vous suffit de saisir le numéro à 8 chiffres (DIN = drogue identification numérique) apparaissant sur votre facture, ainsi que la quantité de ce médicament.

L'outil vous indiquera alors le montant estimé du rabais applicable, avant honoraire, pour chacun des produits touchés.²

Exemple : 90 comprimés (3 mois d'approvisionnement) du médicament Atorvastatine 10 mg (version générique du produit Lipitor^{MC}) :

DIN	Quantité
02324946	90
Sandoz Atorvastatin	10 mg
Coût (jusqu'au 2 avril 2018)	25,06 \$
Coût (à partir du 3 avril 2018)	16,71 \$
Économie (\$)	8,35 \$
Économie (%)	33%

Vous aurez avantage à porter une attention particulière à ces baisses de prix qui se refléteront dans les cases « coût du médicament » et « coût du distributeur (ou marge du grossiste) », ainsi qu'aux honoraires apparaissant sur les prochaines factures de vos médicaments.

¹ Tel que mentionné dans un article publié dans La Presse du 4 mars 2018, les médicaments qui ne sont pas inscrits à la liste du Régime général d'assurance médicaments du Québec (liste RAMQ) ne sont pas assujettis à la Loi sur l'assurance médicaments et, par conséquent, les honoraires des pharmaciens ne sont généralement pas précisés sur la facture, même si ces médicaments sont couverts par notre régime d'assurance privé. Vous êtes cependant justifiés d'obtenir de votre pharmacien l'information relative aux coûts et aux services pour tous les médicaments que vous recevez.

² Ce coût inclut le « coût du médicament » et le « coût du distributeur (ou marge du grossiste) ».